

Sainte-Thérèse, le 6 mai 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 701, 38^e
Rue, Pointe-Calumet (lot 2 127 413)
V/Réf. : E-15-195

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 21 avril dernier, concernant l'objet précité.

Les documents suivants sont accessibles :

1. Autorisation du 23 mars 2000, 2 pages
2. Lettre du 22 juin 2004, 2 pages
3. Lettre du 24 juin 2004, 1 page
4. Lettre du 25 juin 2004, 2 pages
5. Lettre du 23 juillet 2004, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par:

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. ()

Saint-Eustache, le 23 mars 2000

AUTORISATION
(article 32)

9029-0099 Québec Inc.
701, 38^e Rue
Pointe-Calumet (Québec) JON 1G2

N/Réf. : 7330-15-01-00726-00
150000935

Objet : Système de traitement des eaux usées
Beach Club
Municipalité de Pointe-Calumet

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 13 décembre 1999, reçue le 29 décembre 1999 et complétée le 22 mars 2000, j'autorise conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Afin de traiter les eaux usées en provenance d'un bar, mise en place d'une installation septique composée d'une fosse septique (capacité effective minimale de 15 m³) avec préfiltre et d'un poste de pompage alimentant par un réseau de distribution sous faible pression un élément épurateur de type modifié d'une superficie de 335 m². L'installation septique est conçue pour un débit quotidien de 10 m³.

Le projet est situé au n° 701, 38^e Rue, sur les lots 57-95 et 48 partie 149 du cadastre de Saint-Joseph-du-Lac, dans la municipalité de Pointe-Calumet et dans la MRC Deux-Montagnes.

AUTORISATION
(article 32)

-2-

N/Réf. : 7330-15-01-00726-00
150000935

Le 23 mars 2000

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Documents de M. art. 23-24, datés du 31 octobre 1999 et reçus le 22 mars 2000, au ministère de l'Environnement concernant des modifications au projet ;
- Lettre de M. art. 23-24, 8 mars 2000, au ministère de l'Environnement concernant des modifications au projet, documents annexés ;
- Formulaire de présentation des demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, installation septique pour desservir un bar, Beach Club, municipalité de Pointe-Calumet, signé par M. art. 23-24, 13 décembre 1999, documents annexés ;
- Plan n° S-1 de 1, projet L-9911, Nouvelle installation septique pour le Beach Club Inc., Pointe-Calumet, art. 23-24 art. 23-24, signé et scellé par M. art. 23-24 août 1999, révision 2, 15 février 2000 ;
- Plan n° sk-1, Beach Club de Pointe-Calumet, art. 23-24, signé et scellé par M. art. 23-24, 6 mars 2000.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Marc Dubreuil
Directeur régional des Laurentides par intérim

PM/PPD

Le 22 juin 2004

art. 53-54
Gérant
701, 38^e Rue
Pointe-Calumet, (Québec)
J0N 1G2

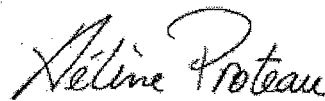
Monsieur,

Le 21 juin 2004, les représentants du ministère de l'Environnement ont procédé à l'échantillonnage des eaux de baignade de la plage connue sous le nom de Plage du Beach Club. Les résultats d'analyse démontrent que la plage est classée dans la catégorie D - Polluée.

Vous trouverez ci-joint le rapport d'analyse ainsi qu'une vignette de couleur correspondant à la qualité bactériologique des eaux de baignade de votre plage. Nous vous demandons de l'apposer sur l'affiche que le Ministère vous a remise en début de saison.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Jacques Hallé au (450) 623-7811, poste 245, qui est responsable du programme Environnement-Plage pour la région.

Nous vous remercions de votre collaboration et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Hélène Proteau
Directrice adjointe du Centre de contrôle
environnemental de Montréal, Laval, Lanaudière et
Laurentides

HP/ vs

p.j. Rapport d'analyse du laboratoire
Vignette



Plage du Beach Club

MRC : Deux-Montagnes

Municipalité : Pointe-Calumet

TABLEAU DES RÉSULTATS

Coliformes fécaux /100 ml

DATE DE PRÉLÈVEMENTS : 21 juin 2004 NOMBRE D'ÉCHANTILLONS ANALYSÉS : 10

PROFONDEUR -A-	PROFONDEUR -B-	PROFONDEUR -C-
Station et Résultat	Station et Résultat	Station et Résultat
01A: 245 03A: 1460 05A: 1340 07A: 490 09A: 226		02C: 112 04C: 182 06C: 54 08C: 10 10C: 272
Moyenne géométrique 555	Moyenne géométrique	Moyenne géométrique 78
Pourcentage >400 60	Pourcentage >400	Pourcentage >400 0
Évaluation globale :		
Moyenne géométrique :	208	
Pourcentage >400 :	30	
Classement :	D - Polluée	



Le 24 juin 2004

art. 53-54

9029-0099 Québec inc.
701, 38^e Rue
Pointe-Calumet (Québec)
J0N 1G2

Monsieur,

Le 21 juin 2004 et le 23 juin 2004, les représentants du ministère de l'Environnement ont procédé à l'échantillonnage des eaux de baignade de la plage connue sous le nom de Plage du Beach Club. Les résultats d'analyse démontrent une importante contamination bactériologique et que la plage s'est classée à deux reprises dans la catégorie D : Polluée.

En conséquence, nous vous informons que le ministère de l'Environnement a entrepris les démarches nécessaires auprès de la municipalité de Pointe-Calumet afin d'interdire l'accès au lieu de baignade jusqu'à ce que les lieux aient été assainis.

Vous trouverez ci-joint les derniers rapports d'analyse de la qualité bactériologique des eaux de baignade de votre plage.

Nous vous informons par ailleurs, que l'interdiction d'accès à votre plage pour fins de baignade sera maintenue tant que vous ne nous aurez pas démontré que le lieu de baignade a été assaini et que l'eau est conforme aux normes de qualité bactériologique des eaux de baignade reconnues par le ministère de l'Environnement.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Jacques Hallé au (450) 623-7811, poste 245, qui est responsable du programme Environnement-Plage pour la région.

Nous vous remercions de votre collaboration et veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Hélène Proteau
Directrice adjointe

p.j. Rapport d'analyse du laboratoire

Bureau des Laurentides

140, rue Saint-Eustache, 3^e étage
Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9
Téléphone : (450) 623-7811
Télécopieur : (450) 623-7042
Internet: <http://www.menv.gouv.qc.ca>
Courriel: helene.proteau@menv.gouv.qc.ca



Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Le 25 juin 2004

art. 53-54

Plage du Beach Club
701, 38e Rue
Pointe-Calumet, (Québec)
J0N 1G2

Monsieur,

Le 23 juin 2004, les représentants du ministère de l'Environnement ont procédé à l'échantillonnage des eaux de baignade de la plage connue sous le nom de Plage du Beach Club. Les résultats d'analyse démontrent que la plage est classée dans la catégorie B - Bonne.

Vous trouverez ci-joint le rapport d'analyse ainsi qu'une vignette de couleur correspondant à la qualité bactériologique des eaux de baignade de votre plage. Nous vous demandons de l'apposer sur l'affiche que le Ministère vous a remise en début de saison.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Jacques Hallé au (450) 623-7811, poste 245, qui est responsable du programme Environnement-Plage pour la région.

Nous vous remercions de votre collaboration et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Hélène Proteau
Directrice adjointe du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

HP/ gt

p.j. Rapport d'analyse du laboratoire
Vignette

Environnement

Québec



PROGRAMME ENVIRONNEMENT-PLAGE

Rapport d'analyse

Plage du Beach Club

MRC : Deux-Montagnes

Municipalité : Pointe-Calumet

TABLEAU DES RÉSULTATS

Coliformes fécaux /100 ml

DATE DE PRÉLÈVEMENTS : 23 juin 2004 NOMBRE D'ÉCHANTILLONS ANALYSÉS : 10

PROFONDEUR -A-	PROFONDEUR -B-	PROFONDEUR -C-
Station et Résultat	Station et Résultat	Station et Résultat
01A: 16 03A: 3 05A: 84 07A: 216 09A: 115		02C: 12 04C: 84 06C: 90 08C: 103 10C: 102
Moyenne géométrique 39	Moyenne géométrique	Moyenne géométrique 62
Pourcentage >400 0	Pourcentage >400	Pourcentage >400 0
Évaluation globale :		
Moyenne géométrique : 49		
Pourcentage >400 : 0		
Classement : B - Bonne		



Le 23 juillet 2004

Gérant
701, 38e Rue
Pointe-Calumet, (Québec)
J0N 1G2

Monsieur,

Le 20 juillet 2004, les représentants du ministère de l'Environnement ont procédé à l'échantillonnage des eaux de baignade de la plage connue sous le nom de Plage du Beach Club. Les résultats d'analyse démontrent que la plage est classée dans la catégorie A - Excellente.

Vous trouverez ci-joint le rapport d'analyse ainsi qu'une vignette de couleur correspondant à la qualité bactériologique des eaux de baignade de votre plage. Nous vous demandons de l'apposer sur l'affiche que le Ministère vous a remise en début de saison.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Jacques Hallé au (450) 623-7811, poste 245, qui est responsable du programme Environnement-Plage pour la région.

Nous vous remercions de votre collaboration et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Hélène Proteau
Directrice adjointe du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides

HP/mhp

p.j. Rapport d'analyse du laboratoire
Vignette

Plage du Beach Club

MRC : Deux-Montagnes

Municipalité : Pointe-Calumet

TABLEAU DES RÉSULTATS

Coliformes fécaux /100 ml

DATE DE PRÉLÈVEMENTS : 20 juillet 2004 NOMBRE D'ÉCHANTILLONS ANALYSÉS : 10

PROFONDEUR -A-	PROFONDEUR -B-	PROFONDEUR -C-
Station et Résultat	Station et Résultat	Station et Résultat
01A: 110 03A: 130 05A: 70 07A: 10 09A: 12		02C: 6 04C: 8 06C: 6 08C: 8 10C: 18
Moyenne géométrique 41	Moyenne géométrique	Moyenne géométrique 8
Pourcentage >400 0	Pourcentage >400	Pourcentage >400 0
<p>Évaluation globale :</p> <p>Moyenne géométrique : 18</p> <p>Pourcentage >400 : 0</p> <p>Classement : A - Excellente</p>		